

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 26 juillet 2022

Sur convocation en date du 20 juillet 2022, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 juillet 2022 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	LACOMBE Annick	BLANC Jean Luc
BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire		PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
CEREIZE Clément	MAZUÉ Joséphine	

Etaient excusés :

Alexis MORAND a donné pouvoir à Bernard PERRET
Patrice JANODY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
Jean-Marc ARTAUD a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
Laure THERMET a donné pouvoir à Sandra MERLE
Anja SCHUBERT a donné pouvoir à Isabelle MARION

Etait absent :

Emmanuel TAPONARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**MISE A JOUR DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU
PACTE DE TERRITOIRE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA
REHABILITATION DU TENÈMENT MARCEPOIL EN VUE DE RELOCALISER
LE LOGEMENT D'URGENCE**

Entendu le rapport de M. le Maire,

Vu la délibération du 26 avril 2022 approuvant le plan de financement de la rénovation du tènement Marcepoil aux fins de relocaliser le logement d'urgence

Vu le courrier du 1^{er} juillet 2022 de Mme la Préfète informant M. le Maire qu'une subvention d'un montant de 58 600 € a été attribuée à la Commune de Viriat pour le projet de relocalisation du tènement Marcepoil aux fins de relocaliser l'appartement d'urgence

Depuis 2011, la Commune de Viriat avec le Centre Communal d'Actions Sociales a mis en place un appartement d'urgence pour accueillir des personnes en détresse, le plus souvent des habitants dont l'habitation a été détruite par un incendie ou des mères et leurs enfants victimes de violence conjugales. Entièrement meublés et équipés (électroménagers, linge de maison...), ce logement permet d'accueillir aujourd'hui des réfugiés ukrainiens. Actuellement le logement d'urgence de 96 m² qui comprend 1 séjour-cuisine, 1 salle de bain et 3 chambres est, selon les situations, mis à disposition à titre gracieux soit loué dans le cadre d'une convention d'occupation précaire

Ce logement d'urgence a occupé l'ancien appartement réservé aux instituteurs situé dans le tènement des Tilleuls jusqu'en juillet 2020. Ce tènement ayant été détruit pour reconstruire dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain de l'hypercentre la médiathèque, des commerces et 19 logements, le logement d'urgence a été transféré dans le tènement de l'annexe Mairie. Or, ce tènement est lui-aussi voué à la destruction dès 2023 pour laisser place à la nouvelle Mairie qui vise à regrouper les services municipaux et à améliorer les services rendus à la population.

Souhaitant coûte que coûte disposer d'un logement d'urgence en centre village, à proximité des commerces et du réseau de transport en commun, la Commune de Viriat a prévu de le relocaliser dans un immeuble acquis en 2014 dont le rez de chaussée est occupé par un commerce.

A cette occasion, la Commune a prévu de réaliser des travaux de rénovation énergétique sur l'ensemble du bâti. Le montant total des travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, est estimé à 328 850 € HT soit 394 620 € TTC.

Le Département de l'Ain serait susceptible d'accompagner ce projet dans le cadre du pacte de territoire au titre des équipements de proximité. Le plan de financement prévisionnel s'établirait de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES	
LOT 01 DEMOLITION	7 000€	Plan d'Equipement Territorial GBA	37 035 €
LOT 02 VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	10 000€		
LOT 03 MACONNERIE - GROS OEUVRE	63 000€		
LOT 04 COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	61 000€	DETR	58 600 €
LOT 05 MENUISERIES EXTERIEURES PVC - OCCULTATION Dont 12 000 € de travaux énergétiques	12 000€		
LOT 06 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM Dont 6 050 € de travaux énergétiques	7 500€	Département Pacte des Territoires (équipement de proximité)	64 327 €
LOT 07 REFECTION DE JOINTS DE PIERRE - ENDUITS A LA CHAUX = 26 500,00 €	26 500€	AUTOFINANCEMENT	168 888 €
LOT 08 ISOLATION - PLATRERIE - PEINTURE - PLAFONDS SUSPENDUS Dont 14 485 € de travaux énergétiques	43 000€		
LOT 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	23 000 €		
LOT 10 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	5 000 €		
LOT 11 FAÏENCE	2 000 €		
LOT 12 PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	16 000 €		
LOT 13 ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES Dont 3 050 € de travaux énergétiques	17 000 €		
Honoraires Maîtrise d'Œuvre	35 850 €		
TOTAL DES TRAVAUX	328 850 €	TOTAL	328 850 €

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- approuver le plan de financement de la rénovation du tènement Marcepoil aux fins de relocaliser le logement d'urgence
- solliciter auprès du Département de l'Ain un accompagnement financier le plus élevé possible
- autoriser M. le Maire à déposer ce nouveau dossier de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

LE MAIRE,
Bernard PERRET

